Ratification des Conventions conclues à Genève le 27 juillet 1929.

Par lettre en date du 16 mars 1936, le Département-politique suisse a porté à la connaissance du Comité international le dépôt, fait le 13 mars, des instruments de ratification du Président de la Confédération autrichienne relatif à la Convention pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les armées en campagne et à la Convention relative au traitement des prisonniers de guerre, conclues à Genève le 27 juillet 1929.

Conformément à l'article 33 du premier et à l'article 92 du second de ces accords, ces ratifications produiront leurs effets six mois après la date de leur dépôt, soit le 13 septembre 1936.

Belgique

Aide à la Croix-Rouge éthiopienne.

Le président de la Croix-Rouge de Belgique a adressé au président du Comité international la lettre suivante :

Bruxelles, le 24 avril 1936.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la Croix-Rouge de Belgique vient d'adresser à Monsieur le Président de la Croix-Rouge suédoise, un don de dix mille francs comme collaboration à l'action entreprise par cette Société nationale en Ethiopie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de maconsidération la plus distinguée.

(s.) NOLF.